



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions soumises à la Commission

pour examen et décision : examen

du programme : statistiques ventilées par sexe

### **Rapport du Groupe des Amis de la présidence de la Commission de statistique des Nations Unies sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes**

#### **Note du Secrétaire général**

Comme suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarantième session (voir E/2009/24, chap. I. A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes. Ce rapport contient les principales conclusions de la réunion du Groupe des Amis de la présidence qui s'est tenue à Aguascalientes (Mexique) en décembre 2009 et donne un aperçu des prochains travaux du Groupe. La Commission est priée d'en prendre note.

---

\* E/CN.3/2011/1.



## **Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes**

### **I. Généralités**

1. Dans sa résolution 61/143, relative à l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, l'Assemblée générale a prié la Commission de statistique de mettre au point et de proposer, en consultation avec la Commission de la condition de la femme et en se fondant sur les travaux de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, un ensemble d'indicateurs qui pourraient aider les États à évaluer l'ampleur, la prévalence et l'incidence de la violence à l'égard des femmes. À cette fin, à sa trente-neuvième session, la Commission a créé le Groupe des Amis de la présidence<sup>1</sup>, dont la composition a depuis été élargie sur les instructions du Bureau de la Commission de statistique et qui comprend désormais des représentants des États Membres suivants : Australie, Bangladesh, Botswana, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, États-Unis d'Amérique, Ghana, Italie, Mexique (qui préside le Groupe), Thaïlande et Turquie, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies lui servant de secrétariat. En outre, les entités des Nations Unies ci-après ont accepté de siéger en qualité d'observateurs : Division de la promotion de la femme; Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat; Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; Commission économique pour l'Afrique; Commission économique pour l'Europe; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; et Organisation mondiale de la Santé.

2. À sa trente-neuvième session, la Commission de statistique a demandé au Groupe des Amis de la présidence de lui faciliter l'examen de la question en lui présentant à sa quarantième session un rapport contenant une liste d'indicateurs de base destinés à aider les autorités nationales à évaluer l'ampleur, la prévalence et la gravité de la violence à l'égard des femmes.

3. Le Groupe des Amis de la présidence a soumis son premier rapport à la Commission de statistique pour examen à sa quarantième session. La Commission a adopté la série d'indicateurs proposés à titre provisoire, en tant que première étape, tout en priant le Groupe de poursuivre ses travaux sur les indicateurs afin d'en achever la mise au point.

### **II. Compte rendu de la réunion du Groupe des Amis de la présidence tenue à Aguascalientes (Mexique) du 9 au 11 décembre 2009**

4. Le Groupe des Amis de la présidence a tenu à Aguascalientes (Mexique) du 9 au 11 décembre 2009 une réunion organisée conjointement par l'Instituto Nacional de Estadística y Geografía du Mexique et la Division de statistique de

---

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24), chap. I, sect. B, décision 39/116.

l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>. Onze de ses membres ont participé à la réunion : l'Australie, le Bangladesh, la Bulgarie, le Chili, la Chine, le Costa Rica, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, la Thaïlande et la Turquie, l'Italie y ayant pris part virtuellement en présentant des observations et des propositions par voie électronique. La Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Division de la promotion de la femme et l'Organisation mondiale de la Santé y ont en outre assisté en tant qu'observatrices.

5. La réunion a procédé à un examen approfondi et détaillé des indicateurs de la violence à l'égard des femmes en se fondant sur les statistiques et les métadonnées recueillies au moyen d'enquêtes nationales et internationales sur la violence à l'égard des femmes. Elle a également formulé des observations et des propositions en réponse à un questionnaire d'enquête établi dans le cadre du projet d'éradication de la violence à l'égard des femmes exécuté par le Compte interrégional pour le développement

### **Principales conclusions de la réunion**

6. Les participants à la réunion ont rappelé que le meilleur moyen d'obtenir des statistiques sur la violence à l'égard des femmes était de consacrer une enquête par sondage à cette seule question et que la solution consistant à inclure un module sur la violence à l'égard des femmes dans des enquêtes existantes devait être utilisée avec circonspection et en dernier recours, ajoutant qu'au demeurant, elle ne pouvait être envisagée qu'avec certains types d'enquêtes, de préférence celles portant sur la démographie et la santé.

7. Les participants à la réunion ont en outre conclu qu'il fallait davantage recourir aux sources administratives susceptibles de fournir des statistiques sur la violence à l'égard des femmes, notamment la police, les tribunaux, les hôpitaux et les centres d'accueil. Le Groupe des Amis de la présidence a estimé qu'il fallait tirer meilleur parti de ces sources et indicateurs et décidé de se consacrer à cette tâche pendant la deuxième phase de son mandat.

8. Comme suite à la demande de la Commission de statistique, le Groupe des Amis de la présidence a défini des indicateurs de base permettant de mesurer la violence à l'égard des femmes. Ces indicateurs sont les suivants :

a) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes de violences physiques au cours des 12 derniers mois, par gravité des violences infligées, lien entre la victime et l'auteur et fréquence;

b) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes de violences physiques au cours de leur vie, par gravité des violences infligées, lien entre la victime et l'auteur et fréquence;

c) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes de violence sexuelle au cours des 12 derniers mois, par gravité des violences infligées, lien entre la victime et l'auteur et fréquence;

---

<sup>2</sup> Le rapport de la réunion (ESA/STAT/AC.193/L.3) peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/vaw/docs/FinalReport.pdf>.

d) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes de violences sexuelles au cours leur vie, par gravité des violences infligées, lien entre la victime et l'auteur et fréquence;

e) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, de violences sexuelles ou physiques infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par fréquence;

f) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes, au cours de leur vie, de violences sexuelles ou physiques infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par fréquence;

g) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, de violences psychologiques infligées par leur partenaire;

h) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes, au cours des 12 derniers mois, de violences économiques infligées par leur partenaire;

i) Pourcentage total et par groupe d'âge de femmes victimes de mutilations génitales.

9. Le Groupe des Amis de la présidence a examiné le projet de directives pour la production de statistiques sur la violence contre les femmes<sup>3</sup>, a formulé des observations à son égard et l'a approuvé.

### **Proposition concernant les prochains travaux du Groupe des Amis de la présidence**

10. La première phase des travaux du Groupe consiste à définir les indicateurs de la violence à l'égard des femmes, y compris les indicateurs de base, et à établir des directives internationales pour la production de statistiques en la matière. Elle s'achèvera par la présentation desdites directives et du rapport sur la deuxième réunion du Groupe des Amis de la présidence à la Commission de statistique lors de sa quarante-deuxième session, en février 2012.

11. Pendant la deuxième phase de ses travaux, le Groupe des Amis de la présidence est convenu de continuer à œuvrer sur deux fronts. D'une part, il examinera la possibilité d'inclure dans les indicateurs de base des indicateurs qui reposent sur des données provenant de sources administratives et civiles, tels ceux qui mesurent les meurtres de femmes. D'autre part, il formulera des recommandations en vue de garantir que les données provenant de dossiers administratifs, comme celles sur la criminalité, sont affinées de manière à constituer une source de statistiques ventilées par sexe en général, et de statistiques sur la violence à l'égard des femmes, en particulier.

12. Pour ce faire, le Groupe des Amis de la présidence devra travailler en étroite collaboration avec des initiatives internationales et régionales visant à améliorer les dossiers administratifs, qui seront lancées au cours des prochaines années. Par ailleurs, les participants à la réunion ont reconnu qu'il existait une grande quantité de données d'expérience nationales concernant l'utilisation des dossiers de la police, des tribunaux et des hôpitaux aux fins de la production de statistiques, et que ces

---

<sup>3</sup> Peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/vaw/default.htm>.

données devraient être systématiquement examinées afin de cerner les principales difficultés rencontrées. À cet égard, il convient de tenir particulièrement compte de l'influence des législations nationales sur la production de statistiques de source administrative sur la violence à l'égard des femmes qui soient comparables au niveau international.

13. À l'initiative de son président, le Groupe des Amis de la présidence a décidé d'étudier la possibilité de lancer une initiative mondiale de collecte de données homogènes sur la violence à l'égard des femmes.

---